



**Ontario Agencies Supporting Individuals with Special Needs
Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux**

***BULLETIN D'INFORMATION
À L'INTENTION DES DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO***

Septembre 2009

Cher/Chère membre de l'Assemblée législative de l'Ontario,

Nous vous souhaitons un bon retour à l'Assemblée. Le présent bulletin a pour but de fournir aux membres de l'Assemblée législative provinciale des renseignements sur les grandes questions de l'heure dans le secteur des soins aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous espérons qu'en vous tenant au courant des derniers développements de notre secteur, vous serez mieux outillé(e) pour prendre des décisions, pour poser des questions et pour appuyer nos efforts collectifs, qui visent uniquement à assurer aux Ontariens et Ontariennes qui ont une déficience intellectuelle des services de la plus haute qualité possible.

Les agences OASIS servent les membres de votre comté ayant une déficience intellectuelle. Nous apprécions la rétroaction positive que les députés nous ont faite dans le passé et nous attendons avec impatience la suite de nos discussions.

Conflit de travail

Nous sommes très préoccupés par de nombreuses questions touchant à nos relations avec nos syndicats. Comme vous le savez sans doute, les syndicats dans notre secteur se préparent pour aligner la date d'expiration de leurs contrats avec celle des élections de 2011. Cette stratégie se doit à l'intervention directe du gouvernement dans les conflits de travail qui ont eu lieu à l'été 2007. Par le biais de cette intervention, les agences en grève ont reçu des augmentations salariales significatives afin de mettre fin au conflit. Nous estimons que plus de cent (100) agences de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle devront faire face aux pressions liées à cette stratégie syndicale en 2011. Il n'y a aucun doute qu'une telle action collective de la part de nos syndicats mettra tout le secteur dans une situation de désarroi total. De plus, les agences subiront des contraintes financières énormes alors qu'elles se préparent pour des arrêts de travail possibles, en engageant des compagnies de sécurité et des travailleurs suppléants afin de s'assurer que les Ontariens et Ontariennes les plus vulnérables continuent de recevoir les soins et les services dont ils ont besoin.

Est aussi liée à la possibilité d'un arrêt de travail dans notre secteur, la possibilité que certains employés en grève feront du piquetage à même les logements où habitent nos clients. Ceux-ci sont des victimes innocentes de cette dispute; ils seront forcés de subir les tensions qui accompagneront le piquetage des syndicats. Nous implorons donc le gouvernement d'apporter des changements à la *Loi sur les relations de travail* afin d'interdire tout piquetage devant des logements privés dans nos communautés. Aucun autre citoyen ne doit faire face à une telle interruption de la vie privée. Inutile de préciser que l'intimité et la qualité de vie des personnes que nous servons méritent une meilleure protection que celle qui leur est garantie à l'heure actuelle.

Dans le budget de 2007, le gouvernement a annoncé un engagement de financement sur quatre ans dans notre secteur. Cet engagement aurait assuré au secteur une augmentation financière pour l'année fiscale qui débute en avril 2010. Toutefois, le financement de la quatrième année a été utilisé précocement pour couvrir en partie le coût des ajustements de 2007. De nombreuses organisations ont mal compris ce fait; depuis, elles ont négocié des augmentations salariales en se basant sur l'engagement initial. Nous demandons donc au gouvernement de considérer les besoins urgents du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans le prochain budget provincial.

Taxe de vente harmonisée

Les membres d'OASIS sont très inquiets des effets négatifs que la taxe de vente harmonisée (TVH) pourrait avoir sur tout le secteur non marchand. Nous reconnaissons les efforts du ministère des Finances pour compenser cet impact en proposant une réduction proportionnelle de 82% de la portion provinciale de la TVH. Les organisations sans but

lucratif qui y seraient admissibles pourraient en bénéficier sans affecter leur admissibilité à la réduction du secteur public de 50% de la portion TPS de la TVH. Également, l'allègement fiscal de 300\$ sur une période de trois ans, offert à certaines personnes admissibles âgées de 18 ans et plus, est fort apprécié de notre part, bien que nous craignons que cet allègement ne sera pas utilisé par les bénéficiaires du POSPH qui n'ont pas la capacité de faire une déclaration du revenu. OASIS a l'intention de discuter avec le ministère des Finances dans un proche avenir afin d'en apprendre davantage sur ces propositions.

La Loi 77 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle

OASIS veut continuer de travailler de concert avec le **ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC)** alors que nous poursuivons les démarches pour transformer le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Bien qu'OASIS appuie l'introduction de l'option de financement direct pour les familles et les personnes ayant une déficience intellectuelle, nous jugeons qu'il est essentiel de mettre en place des mécanismes pour que les mêmes services de qualité continuent d'être offerts aux familles ou aux individus dont la situation a changé.

La nouvelle loi semble augmenter les obligations et les responsabilités des gens qui siègent bénévolement aux conseils d'administration des organisations. La sollicitation de personnes passionnées qui ont les connaissances nécessaires pour gouverner nos organisations représente déjà un défi pour de nombreux d'entre nous. Le gouvernement doit s'assurer que les nouveaux règlements ne rendront pas cette tâche importante encore plus ardue qu'elle ne l'est déjà.

Nous continuons d'être préoccupés par ces familles et ces individus qui attendent toujours de recevoir des services. Le ministère doit prendre des décisions difficiles lorsqu'il doit donner suite à de nombreuses initiatives alors que les ressources dont il dispose sont limitées. Ceci peut mener à une situation où les besoins des familles ou des individus qui exigent un appui intensif, tels les individus qui habitent un foyer de groupe, ne sont pas adressés, alors que les jeunes d'un âge transitionnel, ou encore les individus qui quittent les centres, se voient accorder la priorité. De même, les individus qui sont présentement à quitter les unités de diagnostics mixtes des centres de santé mentale dépassent les gens dont le nom figure sur les listes d'attente. Toutes les communautés ont des familles qui, depuis de nombreuses années, attendent qu'un ou des êtres chers puissent recevoir des services. Nous demandons au gouvernement de tenir compte des objectifs de base de la transformation – c'est-à-dire, l'équité, l'accessibilité et la viabilité – et de répondre aux besoins de ces personnes en élargissant les services qui leur sont offerts.

Relations intergouvernementales

En tant que prestataires de services, nous rencontrons souvent un manque de coordination et de coopération entre les ministères du même gouvernement. Les exemples les plus flagrants comprennent :

- la création d'une loi ou d'un règlement par le ministère du Travail qui a pour effet direct d'augmenter nos coûts en tant qu'employeurs, bien qu'aucun financement supplémentaire ne soit mis à notre disposition pour compenser ces coûts (p. ex., la décision de faire du Jour de la Famille une journée fériée);
- le droit des municipalités de mettre en vigueur des règlements contraignants quant à l'identification de ceux qui peuvent habiter dans un logement de groupe, pour finalement être contesté devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario à des coûts très élevés pour les demandeurs (toutes les ordonnances sont renversées); et,
- le droit des municipalités de dépasser les codes provinciaux en matière de construction, d'incendie et de santé, de sorte que de nombreuses organisations doivent verser des sommes énormes afin de se conformer aux règlements, sans que leur budget de base soit ajusté en conséquence.

Évidemment, il serait dans l'intérêt de toutes les parties concernées de mettre en place un meilleur système permettant aux ministères de se consulter les uns les autres, avant même la mise en vigueur de lois et règlements, afin d'en déterminer l'impact (financier ou autre) pour l'ensemble des agences gouvernementales et des départements. Au cours des quelques dernières années, en raison de l'initiative visant à combler l'écart salarial suite aux conflits de travail de 2007 (voir ci-haut), des argents ont été versées aux agences de paiement de transfert pour augmenter les salaires des travailleurs couverts par le MSSC. Pourtant, bon nombre d'agences fournissent également des services à l'enfance, financés par le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ)** : aucune somme n'a été allouée pour ces travailleurs. Les agences syndiquées ne pouvaient pas augmenter le salaire d'un groupe de travailleurs sans ajuster tous leurs niveaux salariaux. Cependant, aucun financement supplémentaire n'a été fourni à cette fin et, en conséquence, une situation financière déjà tendue devint encore pire. OASIS se ferait un plaisir de travailler de près avec les

différents ministères pour développer une approche permettant d'éviter les applications incohérentes et le financement inéquitable, tout en augmentant la prévisibilité.

Nous vous remercions sincèrement de l'attention que vous avez portée à notre bulletin, et nous vous encourageons à appuyer les agences de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de votre comté en défendant leur cause.

Nous espérons que vous trouverez ce résumé utile alors que vous discutez des questions sociales qui importent aux résidents de l'Ontario. Nous vous invitons à obtenir de plus amples renseignements sur les sujets qui nous préoccupent en visitant notre site Web à www.oasisonline.ca, en communiquant avec moi, ou encore en contactant les représentants des agences dans votre communauté.

Veillez agréer, cher/chère député(e), mes sentiments les plus distingués.

Brian Young
Président

c/o 339 Centre Street, Box 1210, Petrolia, ON N0N 1R0
email/courier électronique: oasis@oasisonline.ca
Website/site web: <http://www.oasisonline.ca>